

# Communiqué de la commission Compétitions parapente Coupe fédérale de distance (CFD)

*Le 19 mars 2021*

Pour prendre en compte les décisions gouvernementales du 18 mars et applicables le 20 mars, la commission Compétitions parapente suspend les classements suivants à compter du 20 mars et jusqu'à nouvel ordre :

- classement national (CFD)
- CRD Plaine
- CRD Alpes du Sud
- CRD Bord de Mer

En effet, ces CRD (coupes régionales de distance) comportent des départements confinés et d'autres pas, les pilotes n'ont donc pas tous les mêmes opportunités de vol et la situation n'est plus équitable.

Les vols effectués dans ces départements confinés non seulement ne compteront pas pour les classements mentionnés plus haut, mais ne seront pas examinés par les validateurs. Ils restent néanmoins déclarables - car certains peuvent respecter les règles sanitaires - et cela sous la seule responsabilité des pilotes. Un vol est considéré dans un département confiné si le décollage ou l'atterrissage se font dans un département confiné.

À la même date (samedi 20 mars) l'heure maximale de posé autorisée passe de 18 à 19 heures pour tenir compte du changement opéré par les autorités.

Pour les semaines qui viennent, si les nouvelles mesures annoncées impactaient d'une manière trop importante les CRD, nous pourrions être amenés à suspendre le classement de l'intégralité des CRD.

Marc Nossin  
Pour la commission Compétitions parapente